

DÉCLARATION DES MAIRES À MARRAKECH



Villes ensemble pour les migrants et les réfugiés

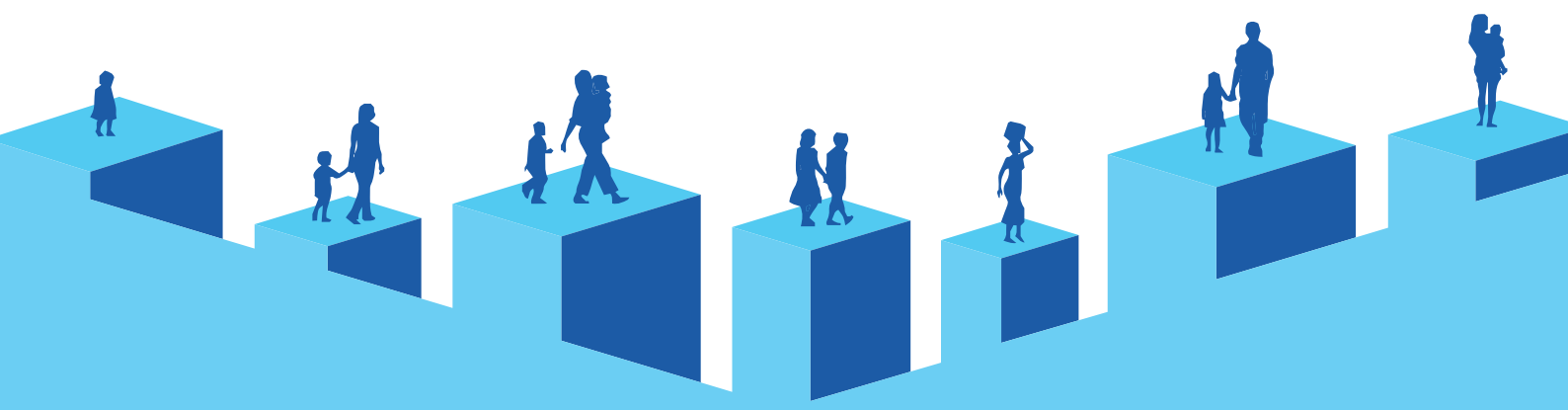
Déclaration adoptée lors du 5e Forum des Maires sur la Mobilité,
la Migration et le Développement
8 Décembre 2018

Présentée à

**La Conférence Intergouvernementale pour l'adoption
Du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières**
10 et 11 Décembre 2018

Et

**L'Assemblée Générale des Nations unies pour l'adoption
du Pacte Mondial pour les Réfugiés**
17 Décembre 2018



Nous, Maires et Représentants des autorités locales du monde, réunis à l'occasion du 5e Forum des Maires sur la Mobilité Humaine, la Migration et le Développement, saisissons l'opportunité de nous adresser aux dirigeants nationaux lors de leur rencontre à Marrakech pour l'adoption du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (connu sous l'acronyme anglais « GCM ») et par la suite à New York pour le Pacte Mondial pour les Réfugiés (connu sous l'acronyme anglais « GCR »), et déclarons ce qui suit :

Nous saluons

- Le pas historique que représente l'adoption du GCM et du GCR pour relever les défis et saisir les opportunités de la migration internationale et des déplacements forcés et faire respecter les droits et la dignité des migrants et des réfugiés dans le monde.
- La reconnaissance entière et formelle du rôle des autorités locales dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des Pactes.

Nous rappelons

- Les déclarations et les engagements¹ pris par les villes et leurs réseaux tout au long des processus préparatoires menant au GCM et au GCR, ainsi que notre ambition que les deux Pactes renforcent une gouvernance multi niveaux inclusive et coordonnée² et apportent une réponse au bénéfice des migrants et réfugiés.

Nous reaffirmons

- Que la migration est en grande partie un phénomène urbain et local. Tout en reconnaissant que l'immigration est une prérogative des États, les villes de tous les continents sont au premier plan de la gestion de l'impact de la migration ainsi que de la promotion de sociétés inclusives, sûres et durables.
- Le rôle croissant que nous, les villes et autres autorités locales, jouons ainsi que le nombre

grandissant de responsabilités que nous gérons en apportant un soutien aux migrants et aux réfugiés et en assurant leur intégration réussie dans nos communautés d'accueil. En tant que premiers intervenants, les villes innovent constamment et développent des solutions pratiques pouvant avoir un impact positif aux niveaux national et international.

- Que les villes sont une force de changement et que nos efforts et notre participation active seront indispensables à la réalisation du GCM et du GCR.
- Qu'un dialogue structuré avec les autorités locales est essentiel pour assurer une réponse adéquate sur les enjeux d'immigration ainsi que la mise en œuvre des objectifs deux Pactes.

Nous nous engageons à

- **Faire progresser les principes et les objectifs des deux pactes à l'unisson.** Leur vision commune est au fondement de notre engagement en tant que leaders de nos villes, à savoir «ne laisser personne pour compte» et rendre les villes «inclusives, sûres, résilientes et durables» (objectif n°11 de développement durable des Nations Unies)³.
- **Être solidaires et augmenter la collaboration entre les villes** tout en reconnaissant que le contexte diffère d'une ville à l'autre et nécessite des approches différenciées.
- **Prendre des mesures**, notamment: mettre en œuvre des programmes locaux et conjoints; assurer une plus grande coordination des services fournis localement; expérimenter de nouvelles approches afin que des solutions innovantes puissent émerger; mobiliser des

¹ Déclaration de Berlin du 4e Forum des maires (juin 2017), Déclaration de Malines sur la migration (soutenue par OIM, ONU-Habitat et CGLU - novembre 2017), document de synthèse de Metropolis (novembre 2017, approuvé par 149 villes) soumis au GCM, Recommandations aux co-facilitateurs sur le texte du GCM et du GCR (mai 2018, soutenues par 41 villes), Déclaration du Global Parliament of Mayors sur le enfants migrants (décembre 2017) et Déclaration de Bristol (Octobre 2018).

² Ce principe est déjà pris en compte dans le Nouvel agenda urbain (2016) et la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants (2016). Les deux Compacts soutiennent une gouvernance multi-niveaux inclusive. Dans le GCR, il est reconnu que les autorités locales et les communautés sont souvent les premiers répondants aux mouvements de réfugiés à grande échelle et qu'elles comptent parmi les acteurs qui subissent l'impact le plus important à moyen terme. Dans le GCM, il est reconnu qu'une approche pangouvernementale est nécessaire pour assurer la cohérence des politiques horizontale et verticale dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement, et que des mesures devront être prises aux niveaux local, national et régional pour atteindre avec succès les objectifs du Pacte.

³ 2030 Sustainable Development Agenda

ressources financières pour soutenir nos efforts; améliorer la collecte des données et les processus de mesure du rendement; créer des partenariats durables entre les villes; partager le savoir et les meilleures pratiques et poursuivre la diplomatie urbaine et le plaidoyer commun.

- **Jouer un rôle clé dans la formulation d'un discours mieux informé sur la migration**, en agissant comme incubateur de solutions et en générant des analyses qui démontrent ce qui fonctionne pour les migrants, les familles, les communautés et les Villes.

Plus particulièrement pour le Pacte Mondial pour la Migration (GCM), nous nous engageons à

- **Adhérer à l'ensemble des principes directeurs transversaux et interdépendants** identifiés dans le GCM, en mettant l'accent sur : une approche de la migration centrée sur l'individu ; des approches des droits des migrants tenant compte de la dimension de genre et des enfants ; et la protection des droits des migrants et réfugiés les plus vulnérables, avec une attention particulière aux droits des enfants.
- **Travailler aux côtés de la communauté internationale pour contribuer à la réalisation de l'objectif 2**, en minimisant les facteurs structurels et contraignants qui poussent les populations à quitter leur pays d'origine ; en plaidant en faveur d'un examen du potentiel de la migration circulaire ; et en militant pour un soutien aux partenariats et aux programmes entre villes.
- Accélérer nos efforts pour faire avancer quatre objectifs prioritaires, notamment :

1. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilités liés aux migrations et les réduire (objectif 7), notamment assurer la protection des droits humains et la protection contre l'exploitation des migrants - en mettant l'accent sur le respect des droits des enfants - par des actions visant à garantir l'aide juridique et l'information; assurer la garde des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ; l'accès sans discrimination à l'éducation et au soin de santé; et l'accès aux ressources de sécurité publique, y compris à des espaces sécuritaires où signaler sans crainte des crimes et à des mécanismes visant à protéger les migrants de l'exploitation.

2. Assurer aux migrants un accès sûr aux services de base (objectif 15), notamment garantir l'égalité d'accès des résidents aux services de la ville, indépendamment du

statut migratoire ou légal ; soutenir des initiatives visant l'information, l'orientation et la sensibilisation des migrants concernant les services disponibles; et plaider pour l'accès à l'éducation de tous les enfants et adolescents, quel que soit leur statut migratoire ou légal.

3. Donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser la pleine inclusion et la cohésion sociale (objectif 16), notamment assurer la participation des migrants par divers moyens (dont la mise en place d'organes consultatifs dirigés par les migrants ou conseils de jeunes migrants); renforcer nos partenariats avec diverses parties prenantes afin de faciliter l'intégration spatiale, sociale, économique et culturelle des migrants incluant le soutien à des initiatives pour les jeunes; sensibiliser la société d'accueil aux besoins et aux contributions des migrants; et lutter contre les rumeurs, les stéréotypes et la désinformation.

4. Éliminer toutes formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits pour changer la façon dont les migrations sont perçues (objectif 17), notamment en engageant et en renforçant les capacités des leaders communautaires à prévenir, dénoncer et agir contre les manifestations d'intolérance, de racisme, de xénophobie et autres formes de discriminations envers les migrants et les diasporas ; et en soutenant des campagnes de sensibilisation visant à faire valoir la contribution positive et à changer les perceptions publiques eu égard aux communautés d'origine, de transit et de destination.

Plus particulièrement pour le Pacte Mondial pour les Réfugiés, nous nous engageons à

- Adhérer aux principes directeurs et objectifs du GCR et à son programme d'action en mettant l'accent sur la l'intégration économique, sociale et culturelle des réfugiés, ainsi que sur leur accès sans discrimination aux services et à des moyens de subsistance.
- Redoubler d'efforts pour faire des progrès en lien avec les objectifs suivants en collaboration avec les gouvernements nationaux:

1. Appuyer l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, de manière appropriée (paragraphe 37), reconnaissant le rôle des autorités locales et d'autres acteurs locaux comme premiers répondants aux situations à grande échelle d'arrivée de réfugiés, en lien

avec les stratégies nationales; et avec l'appui de l'ensemble des parties prenantes pertinentes, renforcer les capacités d'accueil (incluant des mesures d'hébergement pour les nouveaux arrivants).

2. Répondre aux besoins des réfugiés et soutenir les communautés (paragraphe 66), reconnaissant que les villes et les autorités locales ressentent l'impact significatif de l'arrivée de réfugiés, à court et moyen terme, apporter un appui et des services, aux réfugiés et, quand cela est nécessaire, plus globalement aux communautés dans leur ensemble, et cela avec l'appui de tous les acteurs pertinents.

3. Encourager la mise en place d'initiatives qui favorisent l'inclusion et l'autonomisation des réfugiés (paragraphe 97-100), en appuyant l'élaboration de cadres stratégiques pour l'intégration; en renforçant, avec l'appui de la communauté internationale, les capacités pour faciliter le processus d'intégration et réduire les barrières à l'inclusion; en favorisant le respect et les bonnes relations et en facilitant l'accès aux moyens de subsistance pour intégrer les réfugiés.

4. Développer des partenariats régionaux et internationaux (le paragraphe 38): partager le savoir, les meilleures pratiques et les approches innovantes en matière de réponse en milieu urbain, y compris par le biais d'accords de jumelage, avec le soutien du HCR et d'autres parties prenantes concernées.

Et enfin par rapport aux mécanismes de suivi et de révision, nous nous engageons à

- **Participer aux procédures de suivi et de révision** et contribuer à l'examen des objectifs et des engagements des Pactes en collaboration étroite avec les réseaux de villes existants, notamment en s'engageant dans le Mécanisme des Maires du Forum Mondial pour la Migration et le Développement et en contribuant au Réseau sur les migrations des Nations Unies, au Forum international de suivi de la migration in 2022 et au premier Forum mondial des réfugiés de l'ONU en 2019.
- **Renforcer la coopération multilatérale** et adopter ou développer des outils et des indicateurs communs pour mesurer nos progrès; et rassembler et partager des données avec des acteurs nationaux et internationaux.

Nous appelons la communauté internationale, les gouvernements nationaux et aussi le secteur privé à

- **Prendre en compte notre expertise et nos priorités** dans l'élaboration des politiques, apprendre de notre expertise, tirer parti des actions et programmes soutenus par les villes, soutenir nos efforts et capitaliser sur nos succès, notamment en utilisant le mécanisme de renforcement des capacités du GCM.
- **Soutenir et encourager l'engagement des villes dans les processus de suivi et d'examen.** En particulier, les inclure - par le biais de mécanismes formels en cours - en tant que parties prenantes centrales dans le Forum international d'examen des migrations pour le GCM ainsi qu'en tant que contributeur important du Forum mondial sur les réfugiés, les réunions d'examen à mi-parcours de haut niveau et les plateformes de soutien pertinentes
- **Travailler avec les principaux réseaux internationaux de villes** pour améliorer la coopération multilatérale urbaine, mettre en œuvre des programmes locaux ou conjoints, mesurer les progrès et rassembler et partager des données.
- **Soutenir et engager de nouvelles initiatives**, en collaboration étroite avec les organes représentatifs des villes existants, incluant notamment le Conseil des Maires pour la Migration dont la mission est d'accroître les capacités des villes à informer la définition des politiques internationales en matière de migrations et de réfugiés; l'élaboration des indicateurs de gouvernance de la migration dans les villes (IOM-EIU); et la création de mécanismes financiers comme le fonds fiduciaires multi-donateurs de l'Union Européenne pour soutenir les villes et régions ainsi que des mécanismes pour soutenir les villes des pays en développement et villes secondaires.
- **Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du Nouvel Agenda Urbain** pour aider les villes, y compris par le biais de la coopération internationale, à la lumière des contributions sociales, économiques et culturelles importantes des migrations à la vie urbaine.

⁴ Dans le cadre du processus de suivi et d'examen du GCM et du GCR, un appel est fait aux gouvernements locaux pour qu'ils soient engagés et consultés sur le développement d'indicateurs pour le GCR (comme indiqué au paragraphe 102 - GCR), et qu'il soit inclus en tant que partie prenante principale dans le Forum mondial sur les réfugiés, réunions de haut niveau pour la révision à mi-parcours et les plates-formes de soutien pertinentes.